



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 28 MARS 2018

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-032 / 7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 22 mars 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, AL. MOTTE, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI.

**Représentés :** J-L. BALLY, J. FORTE, A. GAL, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS, D. ZAMBON.

**Absents :** J. VIAL.

Le secrétaire de séance désigné est Alain Blancaneaux.

---

**OBJET : FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Associations Anciens combattants - Subvention au Comité du Souvenir Français**

---

Rapporteur : Jérôme Robert

**EXPOSE :** Le Souvenir Français a pour **vocation** de maintenir la mémoire de tous ceux qui, combattants de la liberté et du droit, sont morts pour la France, ou l'ont bien servie, qu'ils soient Français ou étrangers.

Il a pour **mission** l'entretien des sépultures et des monuments commémoratifs, l'organisation d'actions de Mémoire pour rendre hommage au courage et à la fidélité de tous ces hommes et ces femmes morts aux champs d'honneur.

Il paraît important de soutenir son action en versant au Comité du Souvenir Français une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 400 € pour l'année 2018.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission Economie, Finances et Administration générale du 19 mars 2018,

... / ...

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 400 € pour l'année 2018 en faveur du Comité du Souvenir Français pour soutenir son action.
- D'inscrire cette dépense à l'article 92020.0101/6574.

**DECISION** : La proposition est **ADOPTÉE** à l'**UNANIMITÉ (32 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,  
  
Julien POLAT

